

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ BELGE DE GÉOLOGIE

DE PALÉONTOLOGIE ET D'HYDROLOGIE

Association sans but lucratif.

Haut Protecteur : S. M. le Roi.

TOME LX (1951). — Fascicule 2.

Publié avec le concours

du Gouvernement et de la *Fondation Universitaire de Belgique*.

SOMMAIRE

Excursion du 15 avril 1951, p. 115

Séance mensuelle du 17 avril 1951, p. 116. — **E. Pollinard**, Quelques types de gisements aurifères de l'Est du bassin du Congo, p. 120. — **J. Delecourt**, Application de la notation équivalente à l'étude des analyses des roches éruptives (quatrième et dernière note), p. 133. — **L. Cahen**, Erreurs et omissions dans quelques travaux récents sur le Karroo congolais, p. 146. — **L. Cahen**, Présence du Karroo inférieur dans la rivière Tshiumbe au Kasai méridional (Congo belge), p. 158.

Excursion du 12 mai 1951, p. 164.

Séance mensuelle du 15 mai 1951, p. 164. — **Gh. Stevens**, L'indépendance des massifs de Crespin et de Boussu, p. 166. — **J. Lepersonne**, Données nouvelles sur la stratigraphie des terrains anciens du Bas-Congo, p. 169. — **J. Lepersonne**, A propos des essais de corrélation entre terrains anciens du Bas-Congo et du Katanga, p. 190. — **I. de Magnée**, Présence d'amblygonite (montébrasite) dans les pegmatites de Muika (Luvua), p. 201.

Séance mensuelle du 19 juin 1951, p. 206. — **M. Gulinck**, Un gîte fossilifère dans le Tongrien supérieur à Boutersem, p. 207. — **M. Gulinck**, Un glissement de terrain d'âge pléistocène observé à Bunsbeek, près de Tirlemont, p. 210. — **L. Feugueur**, Sur l'Yprésien des bassins français et belge, et l'âge des Sables d'Aeltre, p. 216.

(Voir suite au verso.)

Séance mensuelle du 24 juillet 1951, p. 243. — Eloge funèbre de Hadelin Rabozée, p. 243. — Eloge funèbre d'André Jamotte, p. 245. — **A. Delmer**, Le Troisième Congrès de Stratigraphie et de Géologie carbonifères (Heerlen, 25 au 30 juin 1951), p. 248. — **G. Mortelmans**, Le Troisième Congrès international de Sédimentologie (Pays Bas, juillet 1951), p. 252.

RÈGLEMENT DES PUBLICATIONS.

Le Règlement d'Ordre intérieur de la Société contient une série de dispositions (Art. 34 à 57) auxquelles les auteurs sont priés de se conformer. Il leur est tout spécialement rappelé que :

Les manuscrits doivent être remis au Secrétariat immédiatement après la présentation des communications en séance ou au plus tard dans les trois semaines qui suivent, faute de quoi aucune garantie de publication ne peut être donnée.

Chaque auteur a normalement droit à un maximum de douze pages du *Bulletin* ainsi qu'à deux clichés au trait ou un simili. Tout dépassement lui sera facturé, sauf accord avec le Secrétariat.

Les dessins présentés devront être impeccables. Dans le cas contraire ils seront recommencés aux frais de l'auteur. Il est spécialement recommandé de donner aux inscriptions qui les accompagnent une dimension suffisante pour permettre une réduction appropriée au format du *Bulletin*. Les légendes et titres qui peuvent s'imprimer indépendamment seront évités.

Il est rappelé que les épreuves doivent rentrer dans les trois jours de leur envoi en Belgique et dans les six jours de leur envoi à l'étranger. Dans ce dernier cas il ne sera envoyé qu'un jeu d'épreuves. Toute correction d'auteur étrangère à la typographie et modifiant le texte primitivement présenté nous étant facturée par l'imprimeur sera reportée au compte de l'auteur. Il est du reste fortement conseillé d'éviter semblables retouches qui ont le grave inconvénient d'amener des retards dans l'impression.

Les articles sont publiés, quant à leur teneur, sous l'entière responsabilité des auteurs. Le Secrétariat se réserve cependant le droit de discuter l'opportunité de certaines publications et de les soumettre éventuellement à l'examen du Comité des Publications.